



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°25-12

Modifiant la représentativité communale au GAL LEADER

- Annule et remplace la délib. n°26-09 du 13/06/09 -

Séance du 01/02/12 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 19/01/12

L'an deux mil douze, le mercredi premier février à seize heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 09

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Les conseillers : David JEAN-JACQUES - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint (procuration à Félix TIOUKA) ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que dans le cadre du conventionnement avec l'Etat relatif à la mise en œuvre du programme Leader du Nord Ouest Guyanais, il est nécessaire de constituer maintenant, le Groupement d'Action Local (GAL). Celui-ci doit être composé de 50% de membres représentant le secteur public et d'au moins 50% de membres représentant le secteur privé. Il est proposé pour le collège public un représentant au GAL Leader par commune et son suppléant.

Le représentant assistera aux réunions du comité de programmation qui se tiendront de façon régulière tous les 2 mois. Il a pour rôle d'examiner et d'approuver les critères de sélection des opérations eu égard des priorités et objectifs. Il donne son avis sur les dossiers de demande de subventions, il évalue les progrès pour atteindre les objectifs définis et établit et acte les propositions du plan de développement ...

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Désigne en son sein pour le représenter :

- Monsieur Jean-Paul FERREIRA, titulaire
- Mademoiselle Eveline PERIGNY, suppléante

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

